

# Les Joyeuses entrées du Roi des Belges : des fanions pour mon royaume

Philippe Basabose et Daniel Vaillancourt

Rituels et cérémonies du pouvoir du XVIe siècle au XXIe siècle  
Volume 14, numéro 1, automne 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055096ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055096ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Basabose, P. & Vaillancourt, D. (2005). Les Joyeuses entrées du Roi des Belges : des fanions pour mon royaume. *Bulletin d'histoire politique*, 14 (1), 161–171.  
<https://doi.org/10.7202/1055096ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Les Joyeuses entrées du Roi des Belges : des fanions pour mon royaume

PHILIPPE BASABOSE, DANIEL VAILLANCOURT  
*French Department*  
*University of Western Ontario*

Quoique le souverain belge doive composer avec une réalité constitutionnelle contraignante<sup>1</sup> et soit assujetti, parfois, à la dérision populaire, il n'en continue pas moins à faire des entrées royales dans les villes. Contesté par un fort mouvement républicain souvent irrévérencieux<sup>2</sup>, ignoré d'une partie de la population, le roi belge est une institution précaire mais paradoxalement pérenne dont il ne s'agira ici ni de vanter les mérites, ni de décrier les hauts faits. Monarchie constitutionnelle, présence royale datant du XIX<sup>e</sup> siècle, la dynastie des Saxe-Cobourg en Belgique est une de ces inventions de l'histoire diplomatique qui perdure au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ces circonstances, la geste de l'entrée toute royale a une signification qui à la fois maintient la mécanique protocolaire propre aux entrées de l'Ancien Régime et sert des objectifs tout à fait propres à la Belgique contemporaine.

Pays de grande tradition festive sous l'égide de Charles-Quint et de Philippe II, mais aussi par la suite au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle, la Belgique maintient, sous sa forme moderne, ces processions de prestige. D'ailleurs, on y retrouve, sous la forme d'activités touristiques et culturelles ou de festivals, la reconstitution de certaines entrées triomphales comme celle de Charles-Quint à Bruxelles<sup>4</sup>. La désignation « joyeuse entrée », datant de 1356 et renvoyant à l'entrée des Ducs de Brabant à Louvain, réfère de nos jours aux entrées du roi dans les villes à la suite de son intronisation<sup>5</sup>. Pour les autres visites, de travail ou de circonstance, on parle d'entrée libre. Les joyeuses entrées s'inscrivent dans le registre de la solennité et des effervescences charismatiques où un hôte active, pour le meilleur ou pour le pire, une réaction collective d'identification. Cependant, l'effet du roi moderne dans la ville, en raison de sa légitimité constitutionnelle, ne peut relever du même type de religion royale que celle qui prévaut à la Renaissance et à l'Âge Classique.

Ainsi, la monarchie constitutionnelle fait en sorte que ces fêtes de cour de naguère sont à replacer dans le contexte d'une *realpolitik*, sérieées avec les visites officielles du personnel politique. La fonction royale doit faire coïncider le symbolique et l'utile dans l'espace national et confédéral. Et c'est dans ce contexte que le Roi occupe une fonction d'unité. La situation politique fédérale de la Belgique demeure

très complexe puisqu'elle met en jeu des sensibilités nationales (flamandes et wallonnes), des positions politiques (gauche, droite, républicains, monarchistes), et des inégalités socio-économiques. Le Roi ne peut que naviguer en eaux troubles. C. A. Tamse écrit à ce sujet : « While most constitutional monarchies in Western Europe lost a substantial part of their significance as symbols of national unity and middle class respectability, Belgian kingship finds itself in an even more ambiguous position, as it is reigning over a unitary state through the cracks of which federal structure begins to show themselves »<sup>6</sup>.

Toutefois, la présence du souverain, même si elle fait dévier cet aspect et suppose une pompe symbolique que seul un roi peut provoquer, ne peut supprimer les mouvements d'opposition, marqués par la présence d'éléments contestataires durant l'événement, ou qui se donnent à lire dans les tribunes des journaux, et dans une certaine ironie aussi qui fuse parfois dans le discours journalistique. De tels contrediscours et de tels accommodements avec la démocratie ne sauraient être à l'œuvre dans le contexte politique de l'Ancien Régime.

Dans le cadre de cet article, nous examinerons un corpus d'entrées, soit les joyeuses entrées d'Albert II effectuées dans les villes de Charleroi, Namur et Bruges en octobre 1993, ainsi que d'Anvers et Liège en novembre de la même année, telles qu'elles ont été relatées dans deux journaux francophones, soit *La Dernière Heure* (pour les trois premières) et *La Libre Belgique* (pour les deux dernières). Ces cinq événements font partie d'une série de dix entrées dans tous les chefs-lieux de province, à l'exception de Charleroi qui n'en est pas un. On remarquera que, de l'ampleur des livres-monuments de l'Ancien Régime, la relation se restreint à la surface journalistique, signalant l'éphémère de la page et de l'événement.

## LE CORPS DU ROI ET L'UNITÉ NATIONALE

Ces entrées, « présentant » Albert II, se déroulent dans le contexte fédéral particulier des disparités nationales. Un peu comme Louis XIII, chevauchant dans le Sud-Ouest afin de marquer l'unité religieuse du royaume et concrétiser ses gains politiques sur les huguenots, Albert II entre dans les villes pour assurer au pays une équité et une unité. Redéfinie par les cultures qui la constituent, la Belgique n'est plus une et n'a probablement jamais été une. Les aspirations nationales, communautaires, linguistiques et régionales sont pour le moins omnidirectionnelles et sont soumises à des dynamiques nationalistes qui ont pour effet de redéfinir à tout moment le jeu des positions. Par exemple, traditionnellement, les Flamands ont soutenu le roi qu'ils percevaient comme un allié favorable à leurs désirs d'autonomie et à la reconnaissance de leur fait national<sup>7</sup>. Les Wallons seraient plutôt républicains. Mais, au moment des entrées de 1993, les résistances se manifestent plus fortement chez les militants flamands. L'unité du pays ne recoupe pas celle qui est fantasmée par l'unité du royaume, qui serait une sorte de jeu courtois entre les régions politiques et administratives, les cultures et les volontés politiques. Situation difficile, tensions et alliances fragiles, négociations intenses et permanentes, la Belgique semble toujours sur le point de se redéfinir.

Dans ce contexte, la spécificité de la couronne est de croire que tout peut se transcender, que, faute de totalitarisme, il n'est pas interdit de rêver de totalité. Dans son discours de prestation de serment, Albert II soulignait : « En ce moment où les égoïsmes collectifs prennent un peu partout dans le monde des formes inquiétantes, montrons qu'il est possible de faire vivre harmonieusement dans un même pays les femmes et les hommes de cultures différentes qui l'habitent... Pour faire face à la menace de l'égoïsme collectif, il n'y a qu'une solution : la solidarité »<sup>8</sup>. Et comme pour invoquer la vertu créatrice du verbe, il entendait aller droit aux cœurs des différentes sensibilités belges en concluant ainsi : « Mesdames et Messieurs, unissons nos forces pour faire de notre pays un modèle de justice et de paix et un exemple d'État fédéral moderne. Es Lebe België ! Vive la Belgique ! Leve België ! »<sup>9</sup>

S'inscrivant dans la tradition, Albert II veut être le roi des Belges et non, par respect pour la constitution, le roi de la Belgique<sup>10</sup>. Mais, a fortiori, dans le contexte fédéral, il veut être le roi de *tous* les Belges, dans le sens bien défini de l'indéfini, c'est-à-dire sans que personne, de toutes les catégories (âge, sexe, rang social, appartenance linguistique, ethnique, etc.), ne soit laissé pour compte. Roi du peuple, des peuples qui forment le tissu humain du territoire belge, le souverain, dans la cérémonie de l'entrée, met en scène l'eucharistie du pouvoir. On entend par là le type de rapport qui s'instaure entre un hôte royal et une ville hôte, transfère de charisme, consécration de la ville par le roi vaguement thaumaturge et christique. C'est ce qui est répercuté dans les journaux. Ainsi, relatant l'entrée du 1<sup>er</sup> octobre 1993 à Charleroi, l'article s'ouvre ainsi : « La capitale du Pays Noir était aussi celle du royaume hier, le temps d'une joyeuse et royale entrée de nos Souverains dans la ville. La fête a été totale, la communion parfaite entre le couple des Souverains et son peuple »<sup>11</sup>.

Malgré la brièveté et la rapidité de l'énoncé journalistique, un lecteur rompu aux relations d'entrées y trouvera des traits similaires à celles de l'Ancien Régime. Comme la transfiguration de la ville : ici Charleroi devient la capitale, là c'est Avignon qui devient la Rome ou l'Athènes de la France. Cette transfiguration est possible parce que c'est le roi qui, dans l'espace ponctuel de l'événement, transforme la Belgique en « royaume ». La fête « totale » et la « communion parfaite » renvoient au contexte eucharistique du pouvoir, au fantasme religieux de la symbiose, à la communauté renforcée dans la communion. Dans ces représentations discursives, le peuple, « son » peuple, est plus un que jamais. Il est aussi nombreux.

## PORTRAIT DU PEUPLE EN FOULE : ENTRE L'ENFANT ET L'ANCIEN COMBATTANT

La foule, réelle ou projetée, est nécessaire à la réussite d'un tel événement. Dans le cas des entrées de l'Ancien Régime, notamment celles produites par des relationnistes jésuites, le peuple forme une masse compacte, unie, vociférante et totalement volontaire. Le motif est repris dans la couverture journalistique. Cette foule est composée d'une variété de sujets. À nouveau, à Charleroi : « La rue de la Montagne, le boulevard Tirou, la place Albert, la rue du Collège et la place Buisset étaient noires de monde. Un public joyeux composé d'adultes, d'adolescents et d'enfants piaillant,

ayant, pour toute arme, drapeaux, fanfreluches et bouquets de fleurs »<sup>12</sup>. On y parle de « population en liesse » et de « bain de foule inoubliable ». Le bain de foule est évidemment une conception moderne du politique : comme lors d'une campagne électorale mais sans enjeu électoral, les grandissimes serrent les mains des plus petits. Contact, jeux de mains qui, outre le protocole, démontrent la proximité du Roi, à l'image d'un chef d'État.

À Namur, le cercle des petits s'élargit pour laisser les enfants et les anciens combattants faire la fête : « Une institutrice d'école maternelle tente, tant bien que mal, une dernière répétition, avec sa trentaine de gosses, habillés, comme un dimanche. Au fur et à mesure que l'heure fatidique approche, les bambins sont rejoints par des badauds, par centaines, puis par milliers. La foule paraît sans âge. Les jeunes côtoient les aînés dans un banquet wallon souriant. Les anciens combattants, le revers couvert de décorations semblent particulièrement heureux »<sup>13</sup>. Cette foule sans âge, constituée de bambins et de badauds, devient, dans les paragraphes suivants, « généreuse », faisant des « explosions de joie » et étant « surexcitée ». À Bruges, « l'émotion fut à son comble lorsque la place fut envahie par une multitude d'enfants aux bras chargés de centaine de ballons. . . »<sup>14</sup>. À Anvers, le journaliste commente la présence des enfants en écrivant qu'« une fois de plus, les enfants ont été les acteurs principaux de cette visite » et « les spectateurs les plus enthousiastes »<sup>15</sup>.

Les enfants sont partie intégrante du spectacle des entrées royales, dans ces entrées comme dans celles qui les ont précédées. Chaque ville, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle comporte une Compagnie des Enfants de la ville qui, lors de l'entrée, fait défiler les enfants tous revêtus de blanc, déclamant rimes et poésie, jouant des saynètes, ou encore marchant avec gravité. La présence des enfants près du roi donne à ce dernier une allure christique, qui rappelle une scène du Nouveau Testament : certains parents dans une foule veulent que Jésus touche leurs enfants. Les disciples les rabrouent et tentent de les éloigner. Jésus les réprimande en leur disant de laisser les petits enfants venir à lui. Il leur impose ses mains <sup>16</sup>. Procession publique, proximité du Christ-Roi, action thaumaturge, contact rénovateur forment la syntaxe rituelle de ce type de cérémonie<sup>17</sup>.

Un deuxième groupe privilégié, tant par le regard des journalistes que par ceux qui fabriquent l'événement, est celui des anciens combattants. On a déjà vu leur présence dans l'entrée de Namur. À Bruges, un concours de circonstances fait en sorte que la joyeuse entrée des Souverains coïncide avec la Journée de la force terrestre, marquant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Conséquence évidente : le piédestal est destiné aux grands du jour d'abord, cela s'entend, mais aussi aux grands de l'histoire, les vétérans :

[...] Parmi les acteurs attentifs de la commémoration figuraient 53 anciens combattants de la Grande Guerre [...] Chaudement emmitouflés, certains sur des fauteuils roulants, ces respectables messieurs étaient arrivés, pour la plupart, fort tôt à la tribune montée sur la place du Marché, afin de ne rien rater des préparatifs de l'arrivée du Roi. La poitrine bardée de décorations, les hommes exemplaires, venus de tout le pays, n'auraient pour rien au monde voulu manquer l'événement<sup>18</sup>.

Tant à Anvers qu'à Liège, les anciens combattants occupent aussi des positions privilégiées. À Anvers, le roi s'est « entretenu avec de nombreux anciens combattants à proximité du Palais » et, devant l'hôtel de ville de Liège, le couple royal fut « d'abord accueilli par les anciens combattants. »

Dans le contexte belge, les vétérans de la guerre, sujet de mémoire, espace de commémoration, ont une grande importance. Leur présence souligne implicitement la fonction militaire du souverain. De plus, est mis en scène un parallèle entre Albert II et le légendaire Albert I<sup>er</sup>, commandant en chef qui aura su symboliser le fond guerrier du peuple belge, son courage et son habileté. Ce parallèle est mis en évidence par la remise de cadeaux-souvenirs aux vétérans : « Après les allocutions d'usage, le Souverain, arrivé au son de la « Brabançonne », remit un souvenir aux anciens combattants, consistant en une photo du couple royal, agrémentée d'une citation du roi Albert I<sup>er</sup> et d'un commentaire autographe d'Albert II ». Si on s'est sacrifié pour la *patria*, pourquoi ne pas communier aux corps de ses Pères ? En tout cas, la photo du couple royal, le double seing royal et le geste, aussi bien matériel que symbolique, de l'octroi du cadeau, font figure d'un *corpus regis*. Le discours journalistique orientera le lecteur de ce côté, en donnant la voix en début d'article à un ancien combattant de 101 ans qui « a combattu sous les ordres d'Albert I<sup>er</sup> »<sup>19</sup>. La référence au premier Albert permet de légitimer le second, lui donnant une autorité généalogique qui fait oublier qu'il est le frère de Baudouin, et non son fils. Cela colore aussi ces événements solennels d'une geste guerrière qui n'est jamais absente de la venue d'un monarque dans une ville de l'Ancien Régime, ne serait-ce que parce que les armées du roi le suivent dans ses déplacements.

## ÉCONOMIE POLITIQUE DES HARANGUES

Cette foule enthousiaste, compacte, parle. Les harangues, autrefois protocolaires, figées dans ce que Pierre Zoberman a nommé les « cérémonies de la parole », sont ici placées dans le registre du quotidien. Ce qui était de l'ordre du protocole est retranché au profit des vives présences d'une effusion parlée. Il semble que l'hérédité des pouvoirs constitutionnels du Roi belge et la prestation de serment de ce dernier devant les Chambres réunies aient pour effet d'exclure le peuple, du moins pour celui qui ne se satisferait pas au principe de représentativité. Les mots adressés au roi par son peuple à l'occasion des joyeuses entrées font alors office d'une parole onction par laquelle les Belges contresignent l'accord des Chambres et prêtent serment d'allégeance à leur souverain. Ainsi en est-il du leitmotiv « Vive le Roi » qui donne le ton aux vivats de la cérémonie. L'hymne gagne en teneur quand on tient à ce que tout le monde, jusqu'aux enfants, le scande. « Bon, tout le monde a bien compris, hein ? Dès que le Roi et la Reine arrivent, on crie "Vive le Roi, vive la Reine tous ensemble" et puis, on applaudit très fort », sermonnait, à Namur, une institutrice d'école maternelle à sa « trentaine de gosses ». Soulignons encore la description de l'embarras de cette mère qui, à Liège, ne sait pas faire prononcer à son enfant (presque au sens étymologique du mot) la parole (con)sacrée : « Quant à cette jeune maman, elle qui s'était appliquée à faire articuler à sa petite Florence : « Vive le Roi », la voilà toute dépourvue devant la Reine. « Elle n'a que deux ans », lui dit-elle,

comme s'il y avait lieu de s'excuser ». Et à Namur encore, un groupe criait : « "Vive le Roi" en français puis en flamand. Démontrant, si besoin en était, que, hier à Namur, il n'y avait, une nouvelle fois, plus de Wallons, plus de Flamands, plus de crise, de morosité ni de rancœur. Juste des Belges venus redire leur attachement profond à leurs Souverains. Pour toujours. . . » Même mot d'ordre à Anvers où, « tandis que crépitaient les applaudissements, de partout fusaient des 'Leve de Koning!' et des "Vive la Reine!" »

Dans la ville de Liège, les paroles de bénédiction abondent plus encore. Une dame raconte par exemple, toute fière et d'un ton triomphant, sa rencontre avec le Roi : « Je lui ai serré la main, je lui ai dit, "nous vous aimons beaucoup, Sire". "Merci beaucoup", qu'il m'a répondu. "Et la Reine aussi, nous l'aimons beaucoup". Il m'a encore remerciée. Et durant tout ce temps, alors qu'il avançait tout doucement, il a tenu ma main dans la sienne. . . ». Son sentiment paraît être celui de tout le public sur les lieux : « Un public de tous les âges, qui voulait remercier, "Et dire à notre Roi", comme le précisa cette brave dame, "que nous sommes unis, Belges et voulons le rester" ». Parlent les bouches, mais aussi les affiches brandies au passage des Souverains, rappelant les inscriptions lapidaires des architectures éphémères d'antan. « Amis liégeois, belges et royalistes toujours », se lit l'une d'entre elles.

## VILLES EN FÊTE

L'on ne saurait parler de joyeuses entrées sans évoquer leur dimension spectaculaire. En effet, le roi s'offre en spectacle tout comme les dignitaires également parés de beaux atours de façon à ce que l'histoire garde de l'événement une mémoire visuelle ineffaçable. La joyeuse entrée se fonde ainsi sur un paradoxe, le souci de présenter la ville et ses habitants dans leur réalité, avec leurs atouts et leurs problèmes d'un côté et, de l'autre, le désir de se dépasser, de voiler la réalité quotidienne en vue d'une métamorphose qui élève la dignité de l'endroit visité à celle de son hôte de marque. Les marques de ce travail de théâtralisation regorgent dans les relations des joyeuses entrées d'Albert II.

Autre motif de l'Ancien Régime, le cosmos est convié comme décor. Les météorologies, site du hasard de l'imprévisible, deviennent miraculeuses. Les signes du ciel ajoutent à l'éclat de ces fêtes. « Etait-on jeudi, en avril ou en mai, ou bien en novembre comme l'affirme le calendrier ? C'est en tout cas une "lumière" et un "soleil" de printemps qui caressaient Anvers à l'occasion de la joyeuse Entrée qu'y effectuaient, hier, le roi Albert II et la reine Paola. Et qu'importe si l'écrire est "cliché" : le soleil n'était pas seulement par-dessus les têtes et les toits ; il rayonnait dans les sourires et dans les regards qui répondaient à ceux de nos souverains », lit-on dans l'article « Entrée radieuse des Souverains à Anvers »<sup>20</sup> *La Libre Belgique*. Quant à la joyeuse Entrée à Charleroi, *La Dernière Heure* précise : « Même le soleil était de la partie pour y contribuer. C'est avec une petite minute d'avance que l'hélicoptère. . . a atterri à l'aéroport de Gosselies. Symbole : un rayon de soleil a percé juste à cet instant pour l'accueillir »<sup>21</sup>. Reste d'une transcendance cosmologique, la météo respecte la scénographie du festif.

Les villes se métamorphosent au travers du concert des couleurs et des sons qui rythme le pas des villes visitées. Procession et cortège, point de rencontre, serrement de mains, drapeaux et ballons sont l'équivalent du sable et des tapisseries qui ornent les triomphales entrées de l'Ancien Régime. Par exemple, à Charleroi, « Le cortège des voitures officielles s'est ensuite dirigé vers le centre-ville où la population en liesse attendait son Roi et sa Reine. Tout avait été préparé avec minutie : la rue de la Montagne avait accueilli, dès le matin, les ouvriers, chargés d'ornez les rues des drapeaux tricolores... Un public joyeux... ayant, pour toute arme, drapeaux, fanfreluches et bouquets de fleurs ».

Liège – « Ce Roi, leur Roi, ils l'attendent impatiemment. Dans quelques instants, il apparaîtra sur le balcon de l'hôtel de ville, qui s'est orné de tous ses appareils. Les escaliers, recouverts d'un tapis rouge, aboutissent au balcon surmonté d'un dais de même couleur. Les drapeaux flottant sur la façade donnent encore plus de couleurs à cette journée ensoleillée. »

À ce côté festif de l'événement par l'effet de l'étoffe, s'adjoint, comme en point d'orgue du sensationnel, le déchaînement des chants et cloches qui honorent les Souverains. À Anvers, le point de mire reste les musiciens de rue : « Ainsi, les trois musiciens de rue ont séduit, de leur place privilégiée à deux pas du couple, tous les Anversois. L'insouciance avec laquelle ils jouaient leurs petites ritournelles s'est répandue tout au long de cette journée ensoleillée ». À Liège, l'exultation est digne de l'angélus : « Dès que nos Souverains descendirent de voiture, place cathédrale, alors que les cloches de St-Paul sonnaient à toute volée, les cris fusèrent, toujours les mêmes, mais avec des variations de thèmes ». Ces sons de cloches devaient céder la place à la « Brabançonne » : « On eut droit peu après à la "Brabançonne" chantée par trois jeunes filles vêtues de la tête aux pieds en noir, jaune et rouge, à un amusant "Vive le Roi, Vive la Reine, Vive la reine Paola" chanté sur l'air de "Vive le vent du nord" ».

En parallèle à ces avancées du cortège, sont prévus des arrêts pour des séances de travail, dans des lieux qui ne sont pas anonymes : le roi passe par l'hôtel de ville, puis finit au Palais, épiscopal ou provincial où s'effectue un échange de cadeaux. À Liège, on le fait circuler à bord d'un bateau, le « Pays de Liège », lieu où il effectuera une « séance de travail », moment où les autorités de la ville exposent au roi les réalisations importantes, les projets, de même que les défis à relever. L'embarcadère et les riverains sont des lieux de contact qui suscitent les enthousiasmes des uns et des autres : la rigueur protocolaire se relâche : « Quand la voiture du couple royal s'est arrêtée [...] sur l'embarcadère de l'Île Monsin, certains enfants attendaient déjà depuis deux heures. Et c'est la reine qui a directement imposé une première entorse au protocole : elle tenait à les saluer pour leur patience et à les récompenser pour... leurs pieds gelés » et « Ayant vu, sur les rives, le nombre de personnes saluant le passage royal, [la Reine] invita fermement le Roi à l'accompagner sur le pont »<sup>22</sup>.

Les cadeaux font aussi partie du protocole de l'entrée. Toutefois, sur les cinq entrées, on ne note la remise de cadeaux que dans celles d'Anvers et de Liège. À Anvers, le couple royal reçoit « une bague en diamant pour Paola, le modèle réduit d'un voilier de pêche du XIX<sup>e</sup> siècle pour Albert » et une toile d'un peintre anversois. À Liège, « [Le bourgmestre Schlitz] énuméra toutes les espérances de Liège, symbolisées par le cadeau : un dessin de la future place Saint-Lambert ». On leur donne



aussi « un beau tableau de Paul Daxhelet », un « Chou de la Confrérie Choupin pour Albert II et le couple de Tchanthès et Nanesse pour Paola ».

Pourtant, cet échange, ce jeu de dons et de contre-dons est essentiel dans la mécanique des entrées. Les Joyeuses Entrées du Moyen Âge avec les Ducs de Brabant, ou celles de la Renaissance, s'articulent à une transaction qui a des répercussions dans le symbolique et dans le réel. On accueille le Roi, on lui fait fête, on lui donne des objets ouvragés, mais en retour de cette pragmatique de l'émotion, on demande que des privilèges soient confirmés, que des franchises se maintiennent, que la bonne ville demeure bonne ville. Dans le contexte constitutionnel, la marge de manœuvre du Roi est limitée. Comme on le voit avec le bourgmestre Schliwz, les séances de travail servent à énoncer implicitement les besoins de la ville mais elles ne se transforment pas en recommandations ministérielles, le roi ne possédant pas ce pouvoir. Pourtant, si les villes jouent le jeu, si elles sont de bonnes hôtesse, c'est que sur le plan réel, il y a des avantages à tirer, mais ils ne se traduisent pas de manière concrète dans l'immédiat.

### LES SILENCES DE L'ÉVÉNEMENT

Si les deux quotidiens font des joyeuses Entrées d'Albert II une jubilation générale, ces dernières sont en même temps une partition qui ne manque pas de bémols. « Certains, sans doute, envisageaient cette visite avec un brin d'appréhension, redoutant l'une ou l'autre 'turbulence' », lâche *La Libre Belgique* dépêchée à Anvers. Le quadrillage de l'espace servant de théâtre à ces fêtes traduit le même sentiment. À Charleroi, on fait référence aux « ouvriers chargés [...] de poser les quatre kilomètres de barrières Nadar qu'il a parfois fallu emprunter, à Namur par exemple ». La distribution des lieux s'en ressent aussi. D'un côté, on note « parcours royal » et, de l'autre, « 10000 personnes s'agglutinaient derrière les barrières pour serrer une main royale » ou encore « ce sont plus de 15000 personnes qui se pressaient le long de la promenade royale pour un bain de foule inoubliable ». Comment expliquer cette union à distance? Écart distinctif? Stratégie démonstrative? Simple mesure de précaution quand les grands se sont déplacés? Il y a sans doute de tout cela, mais face à « un service d'ordre plus que discret... un cordon de policiers » (Charleroi), à « la présence massive de forces d'ordre des plus vigilantes », aux « agents, présents en grand nombre » (Anvers), on a toute raison de croire que sous la roche pourrait se cacher anguille plus redoutable. Bain de foule oui, mais le roi ne peut risquer de se noyer dans la foule.

Bien que *La Dernière Heure* et *La Libre Belgique* semblent minimiser la présence des trouble-fêtes, les quelques incidents rapportés expliquent la raison de ce déploiement qui met presque sous siège ces villes en liesse. « Seule ombre au tableau : quelques anémiques slogans pro-amnistie, lancés par une poignée de nostalgiques de la collaboration, ne parvinrent pas à ternir l'atmosphère cordiale de l'accueil offert par la Flandre occidentale à son roi », reconnaît-on pour Bruges. Même tache à Anvers où il est fait cas de « quelques vociférations d'extrémistes flamingants et de partisans de l'amnistie », de « quelques petits incidents » auxquels les agents ont mis fin « discrètement ».

Ce côté sombre du tableau est-il quelque peu voilé volontairement par les deux journaux étudiés? La virulence de certaines voix le laisserait croire. Un mensuel wallon, *République*, par exemple, tonnait au lendemain de ces joyeuses Entrées – qu’il qualifie par ailleurs de « Joyeuses Entrées tristes » : « Tu sais que tu n’es rien, [Albert II] même si la classe politique a besoin de toi, presque pathologiquement, mais probablement en te méprisant de tout cœur, pour affermir son pouvoir, pour se donner une honorabilité, une légitimité qu’elle ne parvient pas à tirer de la seule démocratie, de la seule volonté du peuple. Car il y a deux peuples en Belgique et ta présence peut faciliter les choses sur le plan symbolique. Mais jusques à quand? »<sup>23</sup>.

Dans un autre ordre d’idée, les voix républicaines s’énocent pour dénoncer tant la relative indifférence de l’événement et la fabrication des foules que la répression policière<sup>24</sup>. S’il demeure difficile de démêler ce qui relève d’une position politique, parfois républicaine, parfois anti-fédéraliste, il semble assuré que les deux quotidiens participent à la création de l’événement des entrées, en prenant une position conservatrice et monarchiste. Ce faisant, ils inscrivent les entrées et le monarque dans une geste fédéraliste<sup>25</sup>. Mais, peu importe le biais idéologique ou le programme politique en jeu, la ville qui est hôte est toujours en partie l’otage de ce type d’événement<sup>26</sup>. À ceci près que les joyeuses entrées belges sont relativement modestes dans leur durée et dans leur format.

## CONCLUSION

Si toute monarchie, de manière explicite ou par des liens des plus ténus, suppose des modèles religieux, relevant d’une transcendance, christique ou royale, on est en droit de se demander si cela demeure le cas pour une monarchie constitutionnelle. Hormis le fait d’avoir un parti-pris pro- ou anti-monarchiste, il est difficile de répondre simplement à ce problème. Et les Joyeuses Entrées qui ont été présentées ici en témoignent. Dans le discours journalistique, qui ne s’est pourtant pas abreuvé aux relations d’entrées de l’Ancien Régime, on trouve des traits similaires qui relèvent d’une sacralité royale : la communion, le transfert du roi à son peuple, la transfiguration, la météorologie miraculeuse, l’héliocentrisme. Il y a là, dans la continuité de la tradition, une volonté de transcendance qui, pour son intronisation, valorise la « réelle présence » du souverain. Ces joyeuses entrées, bien que modestes par rapport à celles qui précèdent dans l’histoire, réactualisent cependant, dans la surface réduite des articles de journaux, des invariants discursifs, mettant en scène un roi et un peuple excité, un monarque et des édiles municipaux.

Par contre, on peut voir dans la signification politique donnée à cet événement de 1993 des motivations politiques bien tangibles : assurer l’unité politique dans le contexte du nouveau pacte fédéral. On peut aussi reconnaître des impulsions contestataires, propres au libre jeu démocratique et au carcan constitutionnel qui entoure à tout moment la question royale. Si religion royale il y a, elle est bien raisonnable et raisonnée, tempérant le roi des Belges en lui donnant une dimension humaine qui finit par lui donner l’allure plus commune de l’homme politique<sup>27</sup> que celle de l’hôte charismatique. Entre la communion et la communauté, le roi des Belges choisit d’être Belge.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Par exemple, déjà dès l'intronisation de Léopold II, en 1865, l'article 77 de la Constitution belge stipule : « La liste civile est fixée à trois millions cent mille francs pour la durée du règne de Sa Majesté Léopold II ». Voir <http://historyindian.tripod.com/fonctionroyale1/id2.html>
2. Il suffit de taper « monarchie belge » sur Google pour voir défiler les sites anti-monarchistes, pro-républicains, qui énumèrent la liste des scandales de la monarchie ou des diatribes sur la démagogie d'Albert II.
3. Par exemple, *La joyeuse et magnifique entrée de Leurs Altesses Roiales Marie Anne Archiduchesse, et le Prince Roial Charles Alexandre au gouvernement des Pais-Bas. Commençant depuis la Ville d'Anvers jusqu'à la Cour de Bruxelles, A Bruxelles : chez Jaques vande Velde, imprimeur & libraire près le Grand Beginage, à l'enseigne de S. Augustin, [1744] ; Relation de l'entrée solennelle de la Serenissime Princesse Marie-Elisabeth-Lucie Archiduchesse d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles VI. gouvernante des Pais-Bas, &c. a Bruxelles le 9 octobre 1725...* [S.l. : s.n., 1725]. Sur ces entrées, voir Christel Stalpaert, « The entry of Charles-Alexandre de Lorraine into Brussels : Monarchical Discourse in Public Ceremonies and Theatrical Performances » *Eighteenth-Century Life*, vol. 26, n° 2, printemps 2002, p. 69-82.
4. Ces dernières années, à Louvain, on a reconstitué l'entrée royale de 1467 de Charles le Téméraire. Puis à Bruxelles, on a reproduit à grands déploiements l'entrée de Charles Quint de 1549 : « C'est cet Ommegang exceptionnel qu'on rejoue chaque année, avec tous ses personnages (les souverains, la jeune Béatrice...), interprétés parfois par leurs propres descendants. À 21 h, la Cour de Charles-Quint se réunit sur la Grand-Place illuminée, tandis que le cortège commence à se former au Sablon d'où il part rejoindre les têtes couronnées. Six cent personnages en habits d'époque représentant les grandes corporations de la ville, mais aussi des danseurs, des acrobates, des gilles et des échassiers perchés à plus de 3 mètres du sol donnent à l'ensemble l'effet d'une grande fête breughelienne, avec 1400 figurants ». (<http://www.eurobru.com/visago20.htm>)
5. Il semble y avoir une exception pour le prince Philippe, le dauphin, qui a fait de joyeuses entrées à la suite de son mariage avec la Princesse Mathilde en 2000.
6. « Compte rendu de l'essai de Jean Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831...* », *Revue Belge de philologie et d'histoire*, vol. 73, n° 2, 1995, p. 527.
7. Quand on a soumis à la consultation populaire le 12 mars 1950 la question royale, à savoir le retour du Roi, 7 provinces sur 9 se sont déclarées en faveur du retour. Mais si on calcule le vote en fonction des origines ethniques et régionales, de nouveaux clivages apparaissent. Ainsi, les Flamands ont voté à 70 % « oui » et les Wallons à 57 % « non », tout comme les Bruxellois à 51 % (Georges H. Dumont, *Histoire de la Belgique*, Paris, Hachette, 1977, p. 520).
8. <http://historyindian.tripod.com/fonctionroyale1/id2.html>
9. *Ibid.* On reconnaîtra le nécessaire bilinguisme qui rappelle les cérémonies outaouaises.
10. Jean-Claude Deroubaix et Corinne Gobin, « Le roi règne, il ne gouverne pas. Il s'adresse au peuple belge » (<http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrical/jadt/jadt2000/pdf/95/95.pdf>).
11. *DH*, vendredi, 1<sup>er</sup> octobre, 1993. Nous noterons *La Dernière Heure* et *La Libre Belgique*, respectivement, *DH* et *LB*.
12. *Ibid.*
13. « Joyeuse entrée à Namur devant 15.000 personnes. Belges unis dans l'émotion », *DH*, vendredi 8 octobre 1993.

14. « Joyeuse entrée des Souverains et Journée de la force terrestre », *DH*, samedi 23-dimanche 24 octobre 1993.
15. « Entrée radieuse des Souverains à Anvers. Journée calme et radieuse », *LB*, vendredi 5 novembre, 1993.
16. Matthieu, 19, 13-15 ; Luc, 18, 15-16 ; Marc, 10, 13-16.
17. En ce sens, le rédacteur anonyme du mensuel *République* se trompe quand il écrit au roi « tu vois bien qu'il n'y pas grand monde. Surtout si l'on retire les enfants des écoles... et les élèves les plus âgés qui crient "Vive le Roi"... » (*République*, novembre 1993 ; voir <http://aredge.net/zino2.htm>). On ne contestera pas la fabrication de l'événement sur le plan de la mise en scène d'une foule, mais la présence des enfants relève d'une logique cérémonielle qui est de mise et nécessaire à une entrée.
18. *DH*, samedi 23 – dimanche 24 oct. 1993.
19. *Ibid.*
20. *LB*, vendredi, 5 novembre, 1993.
21. *DH*, vendredi, 1<sup>er</sup> octobre, 1993.
22. *Ibidem.*
23. Voir <http://aredge.net/zino2.htm>.
24. Les accusations de répression policière sont plus manifestes lors de la joyeuse entrée du Prince Philippe et de la Princesse Mathilde.
25. Christian Laporte, *Albert II Premier Roi Fédéral*, Paris, Éditions Racine, 2003.
26. Voir à ce sujet, Daniel Vaillancourt, « La ville dans les entrées royales : entre la transfiguration et la défiguration », *XVIIe siècle*, vol. 53, n<sup>o</sup> 3, 2001, p. 491-508.
27. Jérôme Janin va plus loin et montre qu'après dix ans de règne se dessine un horizon populiste dans l'action du monarque : « Si le roi n'a vraiment rien d'un démagogue, il n'y a aucun doute à ce sujet, il est piquant de voir que presque par hasard, son statut, sa fonction et la façon dont il assume ces derniers se prêtent facilement à quelques comparaisons surprenantes avec certaines pratiques de quelques individus étiquetés "populistes" et jugés très peu fréquentables. Comparaisons qui, dans la foulée, révèlent autant les aspects les plus problématiques de l'institution monarchique au sein du système démocratique belge que, répétons-le, les possibles mauvaises intentions de celui qui se livre à un tel exercice », *Politiques*, octobre 2003.